

Turnhout, Brepols  
2016, 229 p.  
ISBN: 97825035699

Comment les États européens ont-ils traité les minorités religieuses ? Quelles politiques et quelles attitudes ont été adoptées pour gérer ces groupes divergents ? Comment les minorités ont-elles réagi aux mesures prises à leur encontre ? La relation entre l'État et les minorités est rarement unidirectionnelle : elle n'est pas faite seulement de répression ou d'indifférence, mais véhicule aussi la structuration institutionnelle, l'intégration ou la tolérance. Le plus souvent, les politiques de confinement ou d'élimination des minorités ne manquent pas de susciter des résistances, des négociations (légale, culturelle, etc...), des compromis.

Issus d'un colloque tenu à l'université du Maine au Mans en novembre 2012, les treize articles, en français et en anglais, réunis dans ce volume, interrogent ce rapport complexe entre pouvoir politique et fait minoritaire. À travers l'examen de cas spécifiques, il s'est agi d'évaluer les interactions entre les différents acteurs (i.e. État, institutions religieuses, élites, fidèles, etc...), mais aussi les modalités selon lesquelles de nouvelles normes et de nouveaux terrains d'entente ont été inventés au sein de sociétés où l'appartenance religieuse est un facteur identitaire parmi d'autres.

Les études rassemblées dans ce volume couvrent une période de plus de quatorze siècles, du haut Moyen Âge (VII<sup>e</sup> siècle, naissance de l'islam) à nos jours. L'espace géographique concerné est tout aussi vaste : il s'étend de la Russie à la France, en passant par l'Europe centrale (Hongrie), l'Italie et Chypre. Deux études portent sur le monde extra-européen, à savoir l'Arabie à l'époque de Mahomet et l'Empire ottoman.

Bien qu'il soit composite, comme le sont généralement les actes de colloque, l'ouvrage dispose, malgré tout, d'une incontestable unité. La question centrale, c'est-à-dire les relations entre les États et les minorités religieuses, a été, dans l'ensemble, suivie. Elle a servi de socle pour l'étude d'un large éventail de sujets : concepts d'intégration et d'assimilation ; positionnement des minorités face au processus de construction nationale et d'homogénéisation culturelle ; politiques anciennes d'exclusion ou de marginalisation des minorités religieuses ; glissement de la minorité religieuse vers la minorité ethnique/nationale ; modifications dans les formes de minoration, etc...

Il convient aussi de souligner que les auteurs se sont beaucoup intéressés à la terminologie et n'ont pas manqué de la questionner. Qu'est-ce qu'un État ? Qu'est-ce qu'une minorité religieuse ? Le mot « minorité » est-il adéquat ? Une véritable réflexion sur les termes et les notions est proposée, en particulier dans la riche introduction d'Ivan Jablonka et la remarquable synthèse conclusive co-signée par Nikolas Jasper et John Tolan. Elle constitue, indéniablement, un des points forts de l'ouvrage.

Les treize articles du volume ont été regroupés en trois parties.

La première porte sur les juifs en Europe et apparaît comme la plus cohérente du point de vue thématique. Les cinq textes qui la composent traitent des changements du statut légal des juifs depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

En tout premier lieu, l'étude de Sean Eisen Murphy se penche sur la réaction de l'Église romaine face aux juifs christianisés, soupçonnés de continuer de pratiquer le judaïsme. Elle met plus particulièrement l'accent sur les mesures adoptées au IV<sup>e</sup> siècle lors du concile du Latran à l'encontre des juifs christianisés (« judaizers ») ainsi que sur l'effort de l'Eglise d'éviter les situations floues.

Comparées aux cadres mis en place par les textes du Latran, les situations décrites dans les autres articles de cette première partie consacrée aux juifs sont nettement plus fluctuantes.

Pierre Savy s'intéresse aux juifs ayant afflué, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, vers l'Italie. Il examine leurs relations avec les nombreux États de la péninsule – notamment ceux du centre et du nord. Dans certains cas, l'objectif est l'intégration, c'est-à-dire la disparition complète des juifs à travers la conversion. Mais dans la pratique, on assiste plutôt à une intégration économique et sociale, sans effacement de l'altérité. L'auteur attire aussi l'attention sur l'« alliance verticale » qui peut rattacher les juifs aux seigneurs et qui prend la forme de contrats, connus sous le nom de « condotta ».

Deux études, dans cette première partie, concernent la situation des juifs en Hongrie. Nora Berend et J. M. Bak soulignent le fort clivage entre l'État hongrois (fondé sur la nation chrétienne hongroise) et l'élément juif (considéré comme un corps exogène). À divers moments de l'histoire, ce clivage a généré des attitudes antisémites. C'est ainsi par exemple qu'une législation antisémite a été adoptée en Hongrie, dès 1919-1920. Toutefois, Berend et Bak ne manquent pas de signaler aussi qu'à d'autres moments les juifs de Hongrie ont constitué une minorité protégée. Ils notent que l'État leur a accordé des droits dès le Moyen Âge, allant jusqu'à la citoyenneté et l'égalité complète. Ils observent aussi que les limitations dont les juifs ont pu souffrir

dans la Hongrie médiévale étaient beaucoup moins nombreuses que celles infligées par la législation canonique; pendant la révolution de 1848-1849, l'égalité entre juifs et chrétiens s'est même retrouvée au cœur d'un programme politique.

Toujours dans cette première partie, Vincent Vilmain revisite le judaïsme français de la Belle Époque aux années 1920. Il passe en revue les vifs débats qui ont traversé les juifs de France notamment dans le contexte de l'affaire Dreyfus et sous l'effet de l'émergence du sionisme. Une des principales questions soulevées a été de savoir si la judéité devait s'articuler autour de la religion ou s'il fallait tenir compte d'éléments ethniques.

Un deuxième groupe d'articles (deuxième partie) interroge la place des musulmans dans les sociétés européennes depuis l'époque médiévale jusqu'à nos jours. Singulièrement, aucune de ces contributions ne prend en compte les musulmans installés dans les Balkans à la faveur de l'avancée des Ottomans dans la région. De même, les grandes migrations contemporaines depuis la Turquie et les mondes arabe et africain ne sont que partiellement évoquées.

L'étude de Mihail Dimitriev traite du statut des musulmans en pays russe (Moscovie) aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles et montre que les attitudes à leur égard ont varié dans le temps selon les lieux et les pouvoirs politiques. S'adossant à une documentation considérable, l'auteur cherche à démontrer que les musulmans ont bénéficié d'une politique d'intégration qui ne visait pas à les assimiler à la chrétienté orthodoxe. À l'appui de la démonstration de Dimitriev, il est utile de rappeler que telle a été aussi la stratégie de l'Empire russe dans les siècles suivants, au fur et à mesure que celui-ci s'implantait dans des nouveaux territoires peuplés de musulmans.

Les autres contributions regroupées dans cette seconde partie concernent des populations musulmanes d'Europe aux xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles.

Nicolas Kazarian montre comment les dynamiques du colonialisme et de la décolonisation ont modifié le statut de l'identité collective des Turcs de Chypre. À la veille de la cession de l'île aux Britanniques (1878), les Turcs y formaient l'élément politiquement dominant. Par la suite, au sein d'une colonie britannique dotée d'une forte présence grecque orthodoxe, ils ont dû s'accommoder d'un statut de minorité ethnique et religieuse. Dans le sillage d'événements qui ont conduit à la création d'un État chypriote indépendant, ils ont acquis un statut de communauté, théoriquement sur un pied d'égalité avec la communauté grecque démographiquement plus importante. Après la partition de facto de l'île en 1974, ils se sont trouvés plus d'une fois confrontés

à des questionnements concernant leur citoyenneté, leur résidence, leur positionnement par rapport à l'élément grec. Au cours de cette période, même si rien n'a été clairement résolu, ils ont été néanmoins amenés à faire des choix concernant leur identité collective.

Jérémy Guedj traite des Français musulmans d'Algérie et de leur attitude face à la politique d'assimilation en France métropolitaine. S'agit-il d'une minorité au sens propre du terme? Examinant le poids de la religion dans l'identité collective de cette population, l'auteur montre que ces musulmans citoyens de la République française non seulement ont été traversés de vifs débats internes mais qu'ils se sont aussi heurtés aux attitudes fluctuantes de l'État français. Tantôt la dimension religieuse de leur identité a été repoussée au second plan, Paris estimant par exemple, par la bouche du président du conseil et ministre de l'Intérieur Henri Queuille (juillet 1950) que « les Français nés en Algérie, musulmans ou non, sont des citoyens français au même titre que les Français nés en métropole ». Tantôt l'appartenance musulmane de ces Français d'Algérie, même minorée, était considérée comme un ingrédient fondamental de l'identité collective.

Quant à Rania Hanafi, elle présente les résultats d'une recherche menée parmi des étudiantes de Bordeaux, Grenoble et Marseille. Elle s'intéresse aux pratiques religieuses de ces jeunes filles, issues de familles originaires du Maghreb (essentiellement Maroc et Algérie) et dont beaucoup se reconnaissent entre elles par le port du foulard. Ces femmes affirment leur citoyenneté française tout en fréquentant assidument des lieux de culte et de pensée musulmans. En affichant leur appartenance à l'islam, elles se placent dans un entre-deux en tant que franco-musulmanes. Une des étudiantes interrogées revendique une identité hybride dans le cadre d'un islam à la française. L'étude se conclut sur la constatation d'une « diversité morale et religieuse », qui prend corps dans le contexte d'une société pluraliste.

Dans la troisième (et dernière) partie, sont regroupées quatre contributions dont le principal point commun est de cerner les attitudes des pouvoirs politiques face à des minorités résolues à préserver leur identité.

Avec Ahmed Oulddali nous nous transportons aux premiers temps de l'islam, lorsqu'il s'agissait pour le prophète Mahomet et ses successeurs de définir le positionnement de la nouvelle religion non seulement par rapport aux autres religions monothéistes, mais aussi face aux populations demeurées fidèles aux polythéismes. L'auteur, qui puise dans un large éventail de sources théologiques musulmanes, souligne que les « gens du Livre » ont très tôt bénéficié

d'un régime de tolérance (sous le statut de *dhimmi*), alors que les polythéistes étaient théoriquement promis à une peine de mort. Il constate que, dans la pratique, les écoles juridiques musulmanes ont observé, même à l'égard des polythéistes, une politique assez permissive, et que ceux-ci ont pu, eux aussi, jouir, à des degrés variables, d'un statut de protection. Oulddali évoque encore le cas des polythéistes arabes, qui, eux, n'ont pas bénéficié de la même tolérance, parce que leur mécréance était considérée comme plus grave que celle des non Arabes, et qui ont été, en règle générale, exclus de la *dhimmā*.

Ferenc Toth aborde la question des minorités religieuses dans l'Empire ottoman à travers l'analyse des *Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares*, publiées à Amsterdam en 1784. Dans cet ouvrage, fruit de plusieurs missions en Orient de ce diplomate et militaire français, la question des divers *millet* est fréquemment évoquée. Les formes d'auto-administration et l'autonomie juridique des minorités sont au cœur des intérêts du baron de Tott. Au passage, celui-ci tente d'expliquer la relative liberté de certains de ces groupes, notamment les Macédoniens, les Druzes et les Kurdes, en privilégiant, à la manière de Montesquieu, les facteurs géographiques, en l'occurrence le fait que ces populations vivaient dans des zones montagneuses.

Les deux derniers articles, ceux de Didier Boisson et Jean-Pierre Chantin, portent sur les dissidences religieuses en France entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles. Didier Boisson étudie les débats relatifs au statut des protestants tel que celui-ci a évolué entre la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et la mise en place de l'édit de tolérance (connu aussi sous le nom de l'édit de Breteuil) accordé par Louis XVI en 1787. Par cet édit, les protestants se sont vus, notamment, attribués le droit de disposer d'un état civil, ce qui jusqu'alors leur était refusé, l'enregistrement des naissances, mariages et décès étant assuré par l'Église catholique. Jean-Pierre Chantin focalise, quant à lui son propos sur le régime concordataire français (1802-1905) appliqué aux relations entre l'État d'une part, l'Église catholique, l'Église réformée et la confession d'Augsbourg (luthérienne) de l'autre. Il souligne qu'en réalité, en dehors de ces trois groupes, de nombreux autres cultes dissidents se refusaient à tout contrôle et ne manquaient donc pas de faire l'objet de poursuites. Le concordat de 1802 niait l'existence de ces cultes. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, leur situation s'est progressivement améliorée, notamment parce que ces voix divergentes ont bénéficié de la liberté d'opinion, de la progressive laïcisation de l'État, de l'adoption du principe de la liberté de culte, réaffirmée par les textes constitutionnels de 1814 et 1848 et de la liberté d'association.

À la lecture de ce livre foisonnant, le non-spécialiste peut, sans doute, se sentir désorienté, en raison du caractère hétéroclite de l'ensemble, du point de vue tant spatial que temporel. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage codirigé par Ivan Jablonka, Nikolas Jaspert, Jean-Philippe Schreiber et John Tolan constitue un apport significatif au dossier – déjà épais – des relations entre minorités et pouvoirs politiques. Chacune des treize contributions procure beaucoup d'informations concrètes. Dans la plupart des cas, les articles réunis sont le résultat d'une recherche pleinement au contact des sources. Parmi les autres points forts, outre la réflexion sur les concepts (déjà évoquée plus haut), la variation dans le temps mérite d'être mentionnée. La quasi-totalité des auteurs insistent sur les fluctuations du fait minoritaire dans le temps. La longue durée prise en compte dans ce volume fait mieux ressortir ce phénomène.

Méropi ANASTASSIAOU-DUMONT  
Professeure d'*histoire contemporaine*  
CERMOM - INALCO